

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt six Le 16 février à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 09 Février 2026
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. MOUSSEAULT Philippe. PERTUIS Martine.
ABSENTS : CHABASSIER David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS :
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Validation des nouvelles dénominations et des chartes graphiques de l'Hôtel-Dieu, du musée et des logis.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n° 2024-088 du 02 décembre 2024 validant la proposition d'une nouvelle muséographie dans l'Hôtel Dieu ;

Vu la délibération n° 2025-012 du 17 février 2025 validant les projets culturels 2025 et le dossier de demande de subvention ;

Vu la délibération n° 2025-033 du 20 mars 2025 pour l'appel à projet 'Valorisation de Sites Patrimoniaux' proposé par la Région Nouvelle Aquitaine et validant la demande de subvention au titre des « Etudes préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux » ;

Vu la délibération n° 2025-053 du 30 juin 2025 validant le plan de financement provisoire et les demandes de subvention.

Vu la délibération n°2025-070 du 29 septembre 2025 validant le choix du prestataire pour la nouvelle charte graphique de l'Hôtel-Dieu

Considérant les échanges et les différentes présentations lors des Comités de Pilotage les 26 mars 2025, 12 septembre 2025 et 19 décembre 2025 et en préambule du conseil municipal du 08 décembre 2025.

Considérant que le projet de la nouvelle muséographie de l'Hôtel Dieu s'inscrit dans une démarche de développement territorial et de valorisation d'un ensemble patrimonial unique en France et en synergie avec le Château de Hautefort. Cette nouvelle muséographie de l'Hôtel Dieu de Hautefort ambitionne d'accroître l'attractivité culturelle et touristique de la commune et de valoriser le lien historique entre ces deux monuments.

La commune de Hautefort souhaite faire de l'Hôtel-Dieu et du Musée d'Histoire de la Médecine, une institution de référence pour la culture sur le territoire tout en valorisant le bâtiment classé et les richesses des collections du musée mais en faisant du site un lieu d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les publics.

Pour cela, elle a souhaité adopter une nouvelle identité de nom et une nouvelle identité visuelle pour l'entièreté du site qui comprend L'hôtel-Dieu, Le Musée d'Histoire de la Médecine, l'Office du Tourisme, Le logis des Chapelains, le Logis de l'Enclos, l'espace de travail partagé, la salle d'exposition Yvonne Clergerie et la Micro-Folie.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.

Reflet de notre territoire rural, cette refonte de nom et de logo intègre la volonté d'apporter de la modernité tout en conservant les caractéristiques du territoire.

Cette nouvelle identité sera progressivement intégrée sur tous les supports de communication de la commune de Hautefort pour proposer une communication contemporaine et harmonieuse. L'objectif étant la clarté de l'information pour les usagers et l'identification immédiate du site auprès de tous.

Au fil des ateliers collaboratifs, l'agence OOkpik qui a obtenu le marché le 29 septembre 2025, a proposé deux entités distinctes pour un projet commun soit une identité de lieu et une identité de marque musée.

Concernant le lieu, il est proposé le nom suivant : **Les Hospices de Hautefort**

Concernant le musée, il est proposé le nom suivant : **Musée des découvertes Médicales** avec l'acronyme **MuDeM**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le nom du lieu : **Les Hospices de Hautefort**
- **VALIDE** le nom du musée : **Musée des découvertes Médicales** avec l'acronyme **MuDeM**
- **VALIDE** la charte graphique ci-annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 16/02/2026

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260216-2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Publication : 23/02/2026

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.